



# VENDÉE

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2010 DRH 231

**portant liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation  
du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe  
au titre de la promotion interne 2010**

## LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

**VU** le décret n° 95-33 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques ;

**VU** l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 2 février 2010 ;

**CONSIDERANT** les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

**SUR** la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

### ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Madame Fabienne YVERNOGEOU, adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe, est inscrite sur la liste d'aptitude au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de la promotion interne 2010.

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

**ARTICLE 3 :** Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le - 5 FEV. 2010

Le Président du Conseil Général,

Pour ampliation  
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines  
Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil Général, compte tenu de la réception  
à la Préfecture le .....  
et de la publication le .....  
Pour le Président,  
Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines  
**Jean GUILBAUD**

Pour le Président,  
Le Directeur Général

**Franck VINCENT**

